PROCEDURE A SUIVRE "OPERATION COUP DE POUCE "

En tant que signataire de la charte « Coup de pouce économies d'énergie » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, nous pouvons vous aider en vous accordant une prime d'économies d'énergie dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, en fonction de vos ressources (prime CLASSIQUE ou BONUS) et de la surface de votre logement, pour l'installation d'une chaudière neuve condensation FIOUL à haute performance énergétique (BAR-TH-106).

La chaudière installée doit respecter les conditions d'éligibilité aux certificats d'économies d'énergie :

- ✓ Efficacité Energétique Saisonnière Etas ≥ 90 % dans le cadre du règlement (EU) n° 813/2013
- ✓ Equipée d'un régulateur (intégré ou non) de classe IV minimum, dans le cadre du règlement (UE) n° 813/2013
- ✓ Installateur qualifié RGE à la date d'acceptation du devis dans la pose de chaudière condensation

Pour bénéficier de la prime BONUS, vos revenus doivent être inférieurs aux plafonds fixés par l'Administration :

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LA PRIME BONUS

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence du ménage lle-de-France (€)	Revenu fiscal de référence du ménage Autres régions (€)
1	24 107	18 342
2	35 382	26 826
3	42 495	32 260
4	49 620	37 690
5	56 765	43 141
Par pers. supplémentaire	+ 7 136	+ 5 434

Pour bénéficier de l'aide financière attribuée sous condition de ressources, vous devez suivre la procédure suivante :



1. AVANT d'accepter le devis

- téléchargez sur aidee.fr l'offre COUP DE POUCE FIOUL (2 pages), la dater et la signer.

⚠ La signature de l'offre <u>doit intervenir avant</u> la signature du devis, entre le 1 mars 2017 et le 31 mars 2018.



2. APRES l'acceptation du devis

saisissez le formulaire de demande de dossier sur aidee.fr rubrique COUP DE POUCE.

Une confirmation de l'enregistrement de votre dossier vous sera adressée à l'e-mail saisi dans le formulaire.



APRES la réalisation des travaux

Vous devrez compléter l'Attestation sur l'Honneur qui vous aura été préalablement envoyée par e-mail.

Cette Attestation sur l'Honneur sera à dater après la date d'édition de la facture des travaux et à signer par vous (p.4 et p.6) et par l'installateur (p.5).

- → adressez avant le 30 septembre 2018 votre dossier complet à AIDEE :
- √ L'original de l'offre COUP DE POUCE FIQUE (2 pages), complétée et signée
- √ L'original de l'Attestation sur l'Honneur, complétée et signée par vous et l'installateur
- ✓ La copie du devis des travaux, avec sa date d'acceptation
- ✓ La copie de la facture des travaux
- ✓ Si vos revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources du tableau ci-dessus le justificatif de vos revenus (avis d'imposition 2016 des revenus 2015 ou avis d'imposition 2017 des revenus 2016 ou attestation ACS ou attestation CMUC ou Chèque Energie)



4. REGLEMENT de la prime

Sous réserve que le dossier soit complet, sincère et véritable, éligible aux CEE et qu'il remplisse l'intégralité des conditions prévues de l'opération "Coup de Pouce", AIDEE vous versera la Prime au plus tard le mois suivant la validation du dossier.

OFFRE « Coup de pouce pour les économies d'énergie » CHAUDIERE A CONDENSATION HPE FIOUL

Pour la réalisation d'opérations d'économies d'énergie en Résidentiel dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie

ENTRE:	Coordonnées du bénéficiaire	Les champs marqués d'une * sont obligatoires	
*Nom·			
OU	*Prénom :		
		*SIREN :	
*Adresse:			
Code postal :			
Téléphone : E-mail : *Adresse du bâtiment existant depuis + de 2 ans, objet d			
Adresse du battifient existant depuis + de 2 ans, objet (•	
*Coordonnées de l'installateur :			
*Coordonnées du distributeur de fioul domestique :			
T.T.	Ci-après « le bénéficiaire » ou « vous »		
ET:	1 17F00 1/1 114 A	1 W 75017 D :	
L'Association Interprofessionnelle pour le Développeme (Siren 490 727 971), déclarée auprès du Ministère de l'			
d'Économies d'Energie (CEE) et signataire de la charte	« Coup de pouce économies d'énergie »	, ci-après dénommée AIDEE.	
Dans le cadre de cette convention « Coup de pouce po			
« Coup de pouce économies d'énergie » du Ministère d d'énergie » et vous proposons par la présente de pouvoir			
d'une chaudière neuve condensation FIOUL à haute per		nergie en ionction de vos ressources, pour i installation	
La prime est attribuée si le dossier respecte les condition	s d'éligibilités aux Certificats d'Economi	es d'Energie fixées par l'Administration et le règlement	
de l'opération « Coup de pouce pour les économies d'én			
 Chaudière à condensation HPE au FIG 			
		ment individuel de plus de 2 ans, d'une gulation de classe IV, V, VI, VII ou VIII	
		gulation de classe IV, V, VI, VII ou VIII a chaudière (<u>la facture des travaux devra</u>	
également comporter ces mentions). I		'installation de chaudière à condensation,	
à la date d'acceptation du devis.			
		mars 2017 et le 31 mars 2018, la présente	
offre, le document « Coup de pouce économies d'énergie », votre justificatif de revenus N-1 ou N-2) doit nous parvenir après la réalisation des travaux et au plus tard avant le 31 mars 2018.			
En contrepartie, si vous réalisez les travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères de la fiche d'opération BAR-TH-106 et de la			
présente convention, AIDEE constituera avec vous un dossier d'économies d'énergie destiné à justifier la réalisation des obligations légales			
d'économies d'énergie qui incombent à notre	association.		
Prime BONUS (1)	Prime Classique sans conditions de ressources		
selon vos conditions de ressources	Jusqu'à 130 m²	Plus de 130 m²	
850 € TTC	200 € TTC	250 € TTC	
(dont 50 € de Chèque Energie Fioul)	(dont 50 € de Chèque Energie	Fioul) (dont 50 € de Chèque Energie Fioul)	
1-Prime BONUS sous conditions de ressources du ménage occu	upant le logement		
La règlementation prévoit que tout contrat ou convention ouvre un droit de rétractation dans un délai de 14 jours (formulaire joint).			
La règlementation prévoit que tout contrat ou convention	on ouvre un droit de retractation dans un c	iciai de 14 jours (formulaire joint).	
La règlementation prévoit que tout contrat ou convention Vous pouvez bénéficier de primes pour d'autres travaux		• •	

* Signature du BENEFICIAIRE et cachet pour les personnes morales, *Signature de AIDEE: précédés de la mention « bon pour accord » : Le 1er mars 2017, Le directeur Administratif et Financier

La présente convention doit être formalisée et signée avant l'approbation d'un devis, d'un bon de commande ou du paiement d'un acompte par le

AIDEE ne peut être débitrice envers vous que de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et exclusivement aux conditions ci-dessus.

bénéficiaire entre le 1^{er} mars 2017 et le 31 mars 2018.



RÉDUIRE VOS DÉPENSES D'ÉNERGIE avec le "Coup de pouce économies d'énergie"



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre, AIDEE s'engage à vous apporter une prime d'un montant maximal de 850 € TTC (dont 50 € de Chèque Energie Fioul) dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter	
Chaudière à condensation HPE FIOUL	BAR-TH-106	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux certificats d'économies d'énergie (devis accepté entre le 1 ^{er} mars 2017 et le 31 mars 2018.)	

au bénéfice de :	
*Nom :	*Prénom :
ου	
*Raison sociale :	*SIREN :
*Adresse :	
Code postal :Ville :	
	offre Coup de pouce pour les économies d'énergie » sur lequel vous e vous avez droit en fonction de votre situation.
Date de cette proposition :	
La date doit être antérieure ou égale à la d	ate d'engagement de l'opération par le bénéficiaire.

L'équipe AIDEE

Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Cette offre est réservée aux ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de la grille ci-dessous :

Nombre de personnes	Plafonds de revenus du ménage	Plafonds de revenus du ménage
composant le ménage	en Île-de-France (€)	pour les autres régions (€)
1	24 107	18 342
2	35 382	26 826
3	42 495	32 260
4	49 620	37 690
5	56 765	43 141
Par personne supplémentaire	+ 7 136	+ 5 434

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre?

aidee.fr et 0800 82 82 82 Service & appel

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie?

Site du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer : www.developpementdurable.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique

Plateforme Rénovation info service : 0 808 800 700 Service gratuit prix appel



Renseignements sur les aides pour les autres travaux d'économies d'énergie (isolation à 1 € ...) au 0800 82 82 82